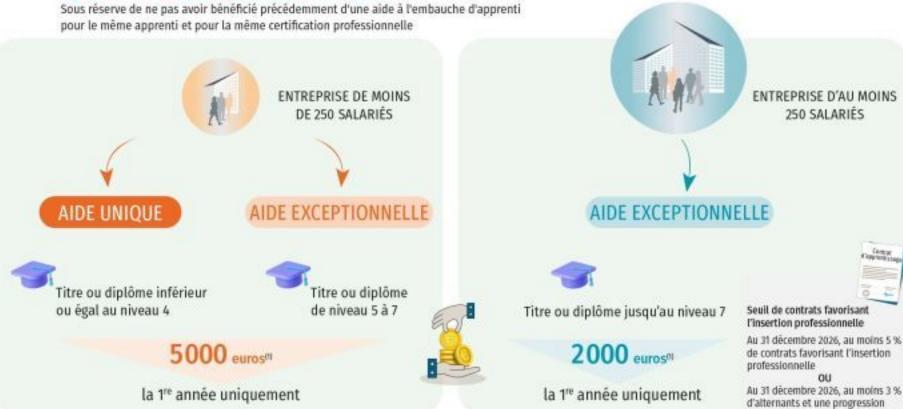
## AIDES À L'EMBAUCHE D'APPRENTIS EN 2025

Cette infographie présente les modalités des aides unique et exceptionnelle s'agissant de contrats conclus à compter du 24 février 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 concernant l'aide exceptionnelle.

## **DEUX TYPES D'AIDE POSSIBLES**

Sous réserve de ne pas avoir bénéficié précédemment d'une aide à l'embauche d'apprenti

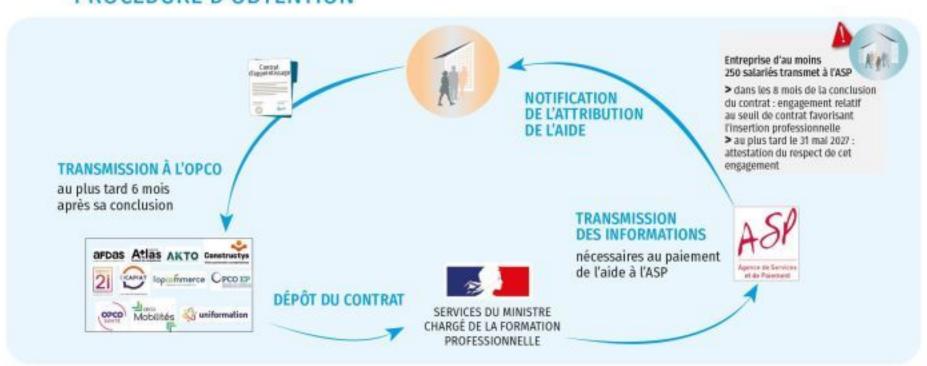


(1) Montant porté à 6 000 euros pour un contrat conclu avec une personne reconnue travailleur handicapé. (2) ou progression dans les proportions prévues le cas échéant par l'accord de branche.

Au 31 décembre 2026, au moins 5 %

d'alternants et une progression minimum de 10 % d'alternants (1) par rapport à l'année 2025

## PROCÉDURE D'OBTENTION



## **VERSEMENT DE L'AIDE**

